



Commission Gymnastique Artistique Romande

20^{ème} CHAMPIONNAT ROMAND PAR EQUIPE - GAM

Genève / Samedi 16 avril 2016

Organisation Commission Gymnastique Artistique Romande (CGAR) et AGG

Lieu Salle spécialisée du Bois-des-frères à Genève.

Date Samedi 16 avril 2016

Horaires Selon le programme provisoire annexé.

Catégories PP / P1 / P2 / P3

Au minimum deux équipes doivent être inscrites afin que la catégorie soit proposée.

Prix CHF 60.- par équipe.

Juges Chaque association est tenue d'inscrire deux juges.

En cas d'absence, une amende de 50.- par juge sera facturée par le CO.

Inscriptions Par les responsables d'Association selon le lien suivant :

http://ffg-ftv.ch/inscriptions/choix_societe_CRE_GAMGAF.php

Elles sont à faire avant le **22 mars 2016**

Payement Le virement est à effectuer avant le **22 mars 2016**

Association Genevoise de Gymnastique (AGG)

Commission Gymnastique Artistique, 1207 Genève

IBAN : CH 02 0900 0000 1246 3259 7

Merci de bien mentionner l'association lors de votre virement.

Corsier / Genève, janvier 2016

Prescriptions de concours

Le concours est ouvert à tout gymnaste d'une société membre d'une Association Romande.

Jugement	Selon Programme national 2011 et ses compléments. Selon Code de pointage FIG (édition 2015).
Equipes	Une équipe est composée de 3 gymnastes, 3 gymnastes peuvent se présenter à chaque engin et les 2 meilleures notes comptent. Chaque association a la possibilité d'inscrire plusieurs équipes par catégorie. En cas de surnombre, la décision sera prise par la CGAR après consultation avec les Associations cantonales concernées. Les équipes sont cantonales. Si deux Associations n'ont qu'un gymnaste, un regroupement est possible sur demande à la CGAR. Une tenue uniforme est souhaitée.
Limites d'âge	Selon limites des CSJ + 1 année. PP selon limite des CSJ P1.
Licence	La licence FSG n'est pas requise.
Médailles	Un seul classement par catégorie. 1 ^{ère} Or 2 ^e Argent 3 ^e Bronze Prix souvenir au libre choix de l'organisation.
Echauffement	Libre selon les indications de la direction de concours. Durant la compétition selon indications de la direction de concours.
Engins	Le sol est sur un praticable 12x12 m
Egalité	En cas d'égalité de points, le règlement FSG édition du 01.05.2011
Absence	Aucune inscription n'est remboursée. Le prix souvenir est remis à l'entraîneur de l'équipe.
Résultats	En tenue de concours.
Assurance	Chaque participant doit être assuré personnellement. La CGAR et le CO déclinent toutes responsabilités en cas d'accident.
Plaintes	CGAR Plaintes traitant des questions techniques ou de jugement. CO Plaintes administratives.